

Communiqué

du 8 janvier 2010



Une revendication du secteur des Métiers enfin satisfaite

L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE EST LE MODELE ECONOMIQUE D'AVENIR

Le président de la République a confirmé mercredi aux représentants du monde économique la décision de limiter les risques personnels pour les artisans qui exercent leur activité en nom propre en créant très rapidement le statut de l'entreprise à patrimoine affecté attendu depuis plusieurs années par les représentants de l'artisanat.

Portée par Hervé Novelli, secrétaire d'Etat au commerce, à l'artisanat, aux PME, au tourisme, aux services et à la consommation, la décision du gouvernement avait été annoncée par le Premier ministre début décembre, devant la CMA d'Alsace. Le gouvernement répond ainsi à une attente très ancienne de l'artisanat.

L'entreprise individuelle à responsabilité limitée, l'EIRL, relancera la création de véritables entreprises, solides et performantes, ce dont la France a particulièrement besoin, à l'exemple des pays au développement économique comparables, comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, où le modèle économique prédominant est l'entreprise individuelle.

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat salue la décision en la qualifiant d'historique. Limiter la prise de risques personnels pour 51 % des 920 000 entreprises artisanales, crée des conditions favorables au développement et à l'investissement pour toutes ces entreprises qui ont confirmé, pendant la crise, leur capacité à résister.

Cette revendication de l'artisanat remonte à une vingtaine d'années. L'EURL, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, créée à cette époque, n'avait pas répondu à cette attente car ce statut restait celui d'une société avec des contraintes inutiles pour les chefs d'entreprises artisanales. En 2004, la loi Dutreil a représenté une étape importante en permettant l'insaisissabilité de la résidence principale.

Les chambres de métiers et de l'artisanat veilleront à la simplicité du dispositif qui sera mis en place pour les artisans.

Contact presse : Marge Vandendries
Tél. : 04.91.32.24.76 - Port. : 06.71.84.48.39
Mail : mvandendries@cm13.org
www.cma13.fr



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Bouches-du-Rhône